

**SYNTHESE SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
24 SEPTEMBRE 2007 – 18 H 30**

L'An deux mille sept, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'HARFLEUR légalement convoqué le dix-huit septembre s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle habituelle de ses délibérations.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales la séance a été publique.

Monsieur François GUEGAN, Maire, président la séance procède tout d'abord à l'appel nominal auquel répondent :

PRESENTS : M. François GUEGAN, M. Yves ROSE, M. Claude ONFRAY, Melle Maud CHARLES (du point 1 au point 26), M. Michel TOULOUZAN, M. Rémy ENAULT, Mme Catherine LESEIGNEUR, M. Philippe TESSIER, M. Hervé TOULLEC, M. Olivier RIFFELMACHER, M. Gérard EUDE, Mme Françoise BION, M. Antoine CORDIER, Mme Chantal DERIVERY, Mme Mariama EPIPHANA, Mme Nicole GIRARD, Mme Michèle LEBESNE, M. Jean LOYEN, M. Jean-Pierre PEDRON.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme Marie-Chantal RENAULT à M. Jean LOYEN, Melle Souhela BELHADEF à M. Yves ROSE, Mme Jacqueline BENARD à M. Hervé TOULLEC, Mme Sandrine CAVE à Mme Michèle LEBESNE, Mme Maryvonne PEROT à M. Philippe TESSIER.

EXCUSES SANS PROCURATION : Melle Maud CHARLES (du point 27 à la fin des débats), M. Alexandre LEMAITRE, Mme Sylvie POURNOT, M. Mohamed BOUCHIKRI, Melle Stéphanie LE TENOT, M. Franck REVET.

Il a été convenu, comme prévu à l'article L.2121-15 dudit Code, de procéder immédiatement à l'élection d'un Secrétaire de séance, pris au sein du Conseil.

Melle Maud CHARLES a obtenu l'unanimité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elles a acceptées, du point 1 au point 26.

Mme GIRARD Nicole a obtenu l'unanimité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées du point 27 à la fin des débats.

Les procès-verbaux des séances des 25 juin et 2 juillet 2007 sont adoptés à l'unanimité.

. INFORMATIONS :

. Enquêtes publiques conjointes

24 avril au 25 mai 2007 inclus

**Protection de la ressource en eau et lutte contre les inondations
sur le bassin versant du Saint Laurent**

**Communes de Gainneville, Gonfreville l'Orcher, Harfleur,
Montivilliers et Saint Martin du Manoir, CODAH**

. Conclusions du commissaire enquêteur

Par arrêté du 22 mars 2007, le Préfet a prescrit l'ouverture des enquêtes publiques conjointes, du 24 avril au 25 mai 2007 inclus, concernant la réalisation des ouvrages de lutte contre les inondations sur le bassin versant du Saint Laurent. Par délibération du 21 mai 2007, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt général représenté par la réalisation des ouvrages de lutte contre les inondations sur le bassin versant du Saint Laurent, a émis un avis favorable au programme d'aménagement de protection de la ressource en eau et de lutte contre les inondations et l'érosion. *Il s'agit globalement d'une mesure compensatoire aux dysfonctionnements actuels dont la réalisation est indispensable, afin que les conséquences liées à une catastrophe telles que les inondations du 1er juin 2003 ne se reproduisent plus.*

En application de l'article R-11-11 du code de l'expropriation, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public, jusqu'au 25 mai 2008, au secrétariat des Services Techniques, aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

. Vacances autonomes été 2007

Aides au départs

Aides municipales

Dans le cadre de sa politique jeunesse, le Conseil Municipal par délibération du 21 mai 2007, a autorisé l'attribution de bourses destinées à encourager le départ en vacances autonomes des jeunes harfleurais. Ces aides individuelles, matérielles, méthodologiques et financières se traduisent notamment par un concours financier plafonné à 300,00 € par jeune. Ce dispositif bénéficie aux harfleurais âgés de 16 à 25 ans inclus pour l'été 2007.

La commission jeunesse réunie les 24 juillet 2007 et 14 août 2007, **a décidé d'apporter un soutien financier aux 9 projets suivants pour un montant total de 1 730 € :**

- **Projet «Découverte de la Tunisie» : (2 jeunes)**
- **Projet «Rencontres et découvertes à Cabourg» : (2 jeunes)**
- **Projet « Séjour en chalet au camping du temps-libre en Isère » : (2 jeunes)**
- **Projet « camping à Veulettes sur Mer» : (2 jeunes)**
- **Projet « le Sénégal – l'une de mes deux jambes »**

Des conventions de partenariat ont été signées avec chaque intéressé.

. Décisions du Maire

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la délibération du Conseil Municipal du 21 mai 2007, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis la séance du Conseil Municipal du 25 juin 2007.

DATE DECISION	OBJET	DATE DEPOT SOUS PREFECTURE
AFFECTATIONS PROPRIETES COMMUNALES		
12-06-2007	Affaires immobilières Biens sis à Harfleur, Impasse des Près . Concession – Signature - Autorisation	20-06-2007
12-06-2007	Biens communaux Location au Département de Seine-Maritime 2 Avenue Youri Gagarine à Harfleur	20-06-2007
27-06-2007	Location logement 1 Rue des Mines Avenant N°1 à la Convention de location . Signature - Autorisation	13-08-2007
27-06-2007	Biens communaux Département de Seine Maritime Location services sociaux 7 Rue Carnot – CPE F. DOLTO . Résiliation	29-06-2007
17-07-2007	Affaires immobilières Location 10 Rue Auguste Renoir . Signature - Autorisation	20-07-2007
19-07-2007	Salles municipales Mise à disposition de locaux . Convention – Signature – Autorisation	23-07-2007
19-07-2007	Parc de stationnement Arthur Fleury Emplacement extérieur N° 50 . Résiliation	23-07-2007
25-07-2007	Parc de stationnement Arthur Fleury Échange entre Garage N° 6 et 4 . Autorisation	27-07-2007

30-07-2007	Parc de stationnement Arthur Fleury Emplacement extérieur N° 46 . Résiliation	01-08-2007
08-08-2007	Affaires immobilières Location 52 Rue de la République . Résiliation - Signature – Autorisation	17-08-2007
16-08-2007	Parc de stationnement Arthur Fleury Échange emplacement couvert N° 33 et garage N°6 . Autorisation	22-08-2007
10-09-2007	Parc de stationnement Arthur Fleury Location emplacement n° 24 . Autorisation	12-09-2007
10-09-2007	Parc de stationnement Arthur Fleury Location emplacement n° 25 . Autorisation	12-09-2007
10-09-2007	Location locaux – 10 rue Jean Barbe Avenant n°2 à la convention de location . Signature - Autorisation	12-09-2007
TARIFS DROITS PREVUS		
18-07-2007	Régie marchés et places publiques – Droit de stationnement - Astreinte Berges de la Lézarde Aires d'accueil des gens du voyage . Non perception des droits (Fête St Martin)	20-07-2007
06-09-2007	Tarifs - droits prévus Dîner d'anniversaire Lindow - Harfleur . Régie Pôle	12-09-2007
PRESTATIONS DE SERVICES		
ACCES RIVERAINS RUE DES 104 RUE A FLEURY ET PL V HUGO		
04-07-2007	Rue des 104 Rue Arthur Fleury (partie piétonne) Place Victor Hugo (partie piétonne) . Convention – Résiliation	06-07-2007
05-07-2007	Rue des 104 Rue Arthur Fleury (partie piétonne) Place Victor Hugo (partie piétonne) . Convention – Signature - Autorisation	11-07-2007
ALENIATION DE BIENS		
24-07-2007	Aliénation de bien à titre gratuit . Yole . Autorisation	27-07-2007

DELIBERATIONS

INTERCOMMUNALITE

Syndicats Intercommunaux

CODAH – SIPOVAH – SYRILE - SIEHGO

Budget Primitif 2007

. Communication

L'article L.5212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que "*copie du budget et des comptes du Syndicat est adressée chaque année aux Conseils Municipaux des communes syndiquées*". En conséquence, **le Conseil Municipal prend connaissance du Budget Primitif 2007 des syndicats intercommunaux dont est membre la Ville d'Harfleur.**

Le dossier complet est consultable par le public au secrétariat général, aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

➔ **Communauté De l'Agglomération Havraise (C.O.D.A.H.)**

• **Budget Principal**

<u>Dépenses et recettes d'investissement :</u>	48 979 097,42 €
<u>Dépenses et recettes de fonctionnement :</u>	139 109 712,08 €

• **Budget annexe Assainissement**

<u>Dépenses et recettes d'investissement :</u>	19 555 719,85 €
<u>Dépenses et recettes d'exploitation :</u>	18 078 780,85 €

• **Budget annexe Eau potable**

<u>Dépenses et recettes d'investissement :</u>	10 963 257,22 €
<u>Dépenses et recettes d'exploitation :</u>	24 483 775,22 €

• **Budget annexe Eau zone industrielle**

<u>Dépenses et recettes d'investissement :</u>	955 573,33 €
<u>Dépenses et recettes d'exploitation :</u>	4 785 273,53 €

• **Budget annexe Transport publics**

<u>Dépenses et recettes d'investissement :</u>	12 071 356,56 €
<u>Dépenses et recettes d'exploitation :</u>	37 424 931,29 €

• **Budget annexe Gestion des déchets**

<u>Recettes d'investissement :</u>	6 159 361,00 €
<u>Dépenses et recettes de fonctionnement :</u>	33 253 933,00 €

• **Budget annexe ZAC Parc de l'Estuaire**

<u>Dépenses de fonctionnement :</u>	1 609 293,00 €
<u>Recettes de fonctionnement :</u>	1 609 293,00 €

• **Budget SPANC**

<u>Dépenses et recettes d'exploitation :</u>	146 008,00 €
--	--------------

• **Budget annexe ZAC des Courtines**

<u>Dépenses et recettes de fonctionnement :</u>	400 680,00 €
---	--------------

➔ **Syndicat Intercommunal pour la mise en oeuvre de la Politique de la Ville de l'Agglomération Havraise (S.I.P.O.V.A.H.)**

<u>Dépenses et recettes d'investissement :</u>	58 747,31 €
<u>Dépenses et recettes de fonctionnement :</u>	330 686,90 €

➔ **Syndicat mixte des Rivières de la Lézarde et affluents (S.Y.R.I.L.E.)**

<u>Dépenses et recettes d'investissement :</u>	164 100,00 €
<u>Dépenses et recettes de fonctionnement :</u>	554 629,00 €

➤ **Syndicat Intercommunal d'Équipement des villes d'Harfleur et de Gonfreville l'Orcher (S.I.E.H.G.O.)**

Dépenses et recettes d'investissement :	13 254 093,28 €
Dépenses et recettes de fonctionnement :	1 954 743,01 €

RAPPORT COMMUNIQUE.

**Syndicats Intercommunaux
CODAH – SIPOVAH – SIEHGO - SYRAH
Comptes administratifs 2006
. Communication**

L'article L. 5212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que "copie du budget et des comptes du Syndicat est adressée chaque année aux Conseils Municipaux des communes syndiquées". En conséquence, **le Conseil Municipal prend connaissance du Compte Administratif 2006 des syndicats intercommunaux dont est membre la Ville d'Harfleur.**

❖ **COmmunauté De l'Agglomération Havraise (C.O.D.A.H.)**

• **Budget Principal**

Le Compte Administratif de l'exercice 2006 fait apparaître les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	125 032 414,66 €	137 678 736,17 €
	Section d'investissement	29 898 740,02 €	23 841 590,23 €
Report de l'exercice N-1	Report de fonctionnement (002)	-	24 915 360,62 €
	Report d'investissement (001)	5 510 735,79 €	921 395,29 €
Total (réalisations + reports)		160 441 890,47 €	184 357 082,31 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	900 045,73 €	198 211,90 €
	Section d'investissement	14 288 645,24 €	6 372 136,03 €
	Total restes à réaliser à reporter	15 188 690,97 €	6 570 347,93 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	125 932 460,39 €	162 792 308,69 €
	Section d'investissement	49 698 121,05 €	31 135 121,55 €
	Total cumulé	175 630 581,44 €	193 927 430,24 €

Budget annexe Assainissement

Le Compte Administratif de l'exercice 2006 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat de l'exécution			
	Mandats	Titres	Résultats antérieurs	Résultat / Solde
Exploitation	14 911 198,01 €	18 529 678,51 €	5 218 440,05 €	8 836 920,55 €
Investissement	21 909 815,13 €	16 707 598,52 €	9 265 292,09 €	4 063 075,48 €
Total du budget	36 821 013,14 €	35 237 277,03 €	14 483 732,14 €	12 899 996,03 €

	Restes à réaliser			Résultat cumulé	
	Dépenses	Recettes	Solde	Excédent	Déficit
Exploitation	-	-	-	8 836 920,55 €	-
Investissement	10 176 774,89 €	8 606 039,22 €	- 1 570 735,67 €	2 492 339,81 €	-
Total du budget	10 176 774,89 €	8 606 039,22 €	- 1 570 735,67 €	11 329 260,36 €	-

• **Budget annexe Eau potable**

Le Compte Administratif de l'exercice 2006 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat de l'exécution			
	Mandats	Titres	Résultats antérieurs	Résultat / Solde
Exploitation	21 508 730,35 €	25 895 108,52 €	2 433 777,55 €	6 820 155,72 €
Investissement	13 172 091,25 €	10 269 878,47 €	- 3 135 960,44 €	- 6 038 173,22 €
Total du budget	34 680 821,60 €	36 164 986,99 €	- 702 182,89 €	781 982,50 €

	Restes à réaliser			Résultat cumulé	
	Dépenses	Recettes	Solde	Excédent	Déficit
Exploitation	-	-	-	6 820 155,72 €	-
Investissement	6 402 782,85 €	10 732 680,63 €	4 329 897,78 €	-	1 708 275,44 €
Total du budget	6 402 782,85 €	10 732 680,63 €	4 329 897,78 €	5 111 880,28 €	-

• **Budget annexe Eau zone industrielle**

Le Compte Administratif de l'exercice 2006 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat de l'exécution			
	Mandats	Titres	Résultats antérieurs	Résultat / Solde
Exploitation	4 366 658,46 €	5 030 637,87 €	795 114,23 €	1 459 093,64 €
Investissement	1 422 383,25 €	1 851 379,86 €	- 1 469 753,22 €	- 1 040 756,61 €
Total du budget	5 789 041,71 €	6 882 017,23 €	- 674 638,99 €	418 337,03 €

	Restes à réaliser			Résultat cumulé	
	Dépenses	Recettes	Solde	Excédent	Déficit
Exploitation	-	-	-	1 459 093,64 €	-
Investissement	400 654,26 €	1 400 000,00 €	999 345,74 €	-	41 410,87 €
Total du budget	400 654,26 €	1 400 000,00 €	999 345,74 €	1 417 682,77 €	-

• **Budget annexe Transports publics**

Le Compte Administratif de l'exercice 2006 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat de l'exécution			
	Mandats	Titres	Résultats antérieurs	Résultat / Solde
Exploitation	32 867 137,29 €	35 749 724,91 €	185 402,58 €	3 067 990,20 €
Investissement	4 371 936,47 €	5 362 974,73 €	- 14 560 148,04 €	- 13 569 109,78 €
Total du budget	37 239 073,76 €	41 112 699,64 €	- 14 374 745,46 €	- 10 501 119,58 €

	Restes à réaliser			Résultat cumulé	
	Dépenses	Recettes	Solde	Excédent	Déficit
Exploitation	-	-	-	3 067 990,20 €	-
Investissement	12 116 446,25 €	23 406 219,98 €	11 289 773,73 €	-	2 279 336,05 €
Total du budget	12 116 446,25 €	23 406 219,98 €	11 289 773,73 €	788 654,15 €	-

• **Budget annexe Gestion des déchets**

Le Compte Administratif de l'exercice 2006 fait apparaître les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	29 068 600,81 €	34 324 927,44 €
	Section d'investissement	2 956 440,83 €	2 973 951,89 €
Report de l'exercice N-1	Report de fonctionnement (002)	-	3 300 918,48 €
	Report d'investissement (001)	-	359 082,53 €
Total (réalisations + reports)		32 025 041,64 €	40 958 881,34 €

Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	110 955,97 €	5 049,44 €
	Section d'investissement	1 349 842,15 €	439 952,13 €
	Total restes à réaliser à reporter	1 460 798,12 €	445 001,57 €

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	29 179 556,78 €	37 630 896,36 €
	Section d'investissement	4 306 282,98 €	3 772 986,55 €
	Total cumulé	33 485 839,76 €	41 403 882,91 €

• **Budget annexe SPANC**

Le Compte Administratif de l'exercice 2006 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat de l'exécution			
	Mandats	Titres	Résultats antérieurs	Résultat / Solde
Exploitation	19 911,63 €	21 288,00 €	-	1 376,37 €
Investissement	-	-	-	-
Total du budget	19 911,63 €	21 288,00 €	-	1 376,37 €

	Restes à réaliser			Résultat cumulé	
	Dépenses	Recettes	Solde	Excédent	Déficit
Exploitation	-	-	-	1 376,37 €	-
Investissement	-	-	-	-	-
Total du budget	-	-	-	1 376,37 €	-

• **Budget annexe ZAC des Courtines**

Le Compte Administratif de l'exercice 2006 fait apparaître les résultats suivants :

Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
		1 005,68 €	4 130,56 €
	Section d'investissement	-	-
Report de l'exercice N-1	Report de fonctionnement (002)	-	-
	Report d'investissement (001)	-	-
Total (réalisations + reports)		1 005,68 €	4 130,56 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	-	-
	Total restes à réaliser à reporter	-	-
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	1 005,68 €	4 130,56 €
	Section d'investissement	-	-
	Total cumulé	1 005,68 €	4 130,56 €

❖ **Syndicat Intercommunal pour la mise en œuvre de la POlitique de la Ville de l'Agglomération Havraise (S.I.P.O.V.A.H.)**

Le Compte Administratif de l'exercice 2006 fait apparaître les résultats suivants :

Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
		617 172,89 €	658 211,56 €
	Section d'investissement	47 104,94 €	50 271,75 €
Report de l'exercice N-1	Report de fonctionnement (002)	-	251 358,55 €
	Report d'investissement (001)	-	50 518,79 €

	Total (réalisations + reports)	664 277,83 €	1 010 360,65 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	20 913,47 €	-
	Section d'investissement	-	242,53 €
	Total restes à réaliser à reporter	20 913,47 €	242,53 €

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	638 086,36 €	909 570,11 €
	Section d'investissement	47 104,94 €	101 033,07 €
	Total cumulé	685 191,30 €	1 010 603,18 €

❖ **Syndicat Intercommunal d'Equipement des villes d'Harfleur et de Gonfreville l'Orcher (S.I.E.H.G.O.)**

Le Compte Administratif de l'exercice 2006 fait apparaître les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	559 850,72 €	1 799 010,74 €
	Section d'investissement	671 724,92 €	316 942,73 €
Report de l'exercice N-1	Report de fonctionnement (002)	-	3 962 834,67 €
	Report d'investissement (001)	518 098,03 €	-
Total (réalisations + reports)		1 749 673,67 €	6 078 788,14 €

Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	4 155 880,71 €	11 060,70 €
	Total restes à réaliser à reporter	4 155 880,71 €	11 060,70 €

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	559 850,72 €	5 761 845,41 €
	Section d'investissement	5 345 703,66 €	328 003,43 €
	Total cumulé	5 905 554,38 €	6 089 848,84 €

❖ **Syndicat des Rivières d'Harfleur (S.Y.R.H.A.)**

Le Compte Administratif de l'exercice 2006 fait apparaître les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	214 641,02 €	256 429,94 €
	Section d'investissement	206 982,05 €	151 525,73 €
Report de l'exercice N-1	Report de fonctionnement (002)	47 811,59 €	-
	Report d'investissement (001)	-	218 741,42 €
Total (réalisations + reports)		469 434,66 €	626 697,09 €

Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	-	-
	Total restes à réaliser à reporter	-	-

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	262 452,61 €	256 429,94 €
	Section d'investissement	206 982,05 €	370 267,15 €
	Total cumulé	469 434,66 €	626 697,09 €

RAPPORT COMMUNIQUE.

Commission d'évaluation des transferts de charges

Actualisation de charges

- . Gestion technique de l'hôtel d'agglomération
- . Gainneville : consommation électrique de la RD 6015
- . Adoption

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

Concernant les charges de gestion technique de l'Hôtel d'Agglomération :

- de retenir en 2007 un prorata temporis égal à 11/12^{ème} du montant validé par la C.E.T.C. du 9 mai 2006, afin de tenir compte de la date d'installation des services de la C.O.D.A.H. dans l'hôtel d'agglomération.
- de confirmer le montant du transfert de charges validé lors de la précédente réunion du 9 mai 2006 et prélevé à partir de 2008.

Concernant la consommation électrique sur la RD 6015 :

- de retenir, conformément à la décision de la commission du 20 décembre 2005, le coût définitif 2005, à compter de 2006.
- de valider les montants des transferts de charges suivants :

	Hôtel d'Agglomération		RD6015
	Prélèvement sur TP En 2007	Prélèvement sur TP Dès 2008	Prélèvement sur TP Dès 2006
Cauville sur Mer			
Epouville			
Fontaine la Mallet			
Fontenay			
Gainneville			4 874,70 €
Gonfreville l'Orcher			
Harfleur			
Le Havre	109 171,33 €	119 096,00 €	
Manéglise			
Mannevillette			
Montivilliers			
Notre Dame du Bec			
Octeville sur Mer			
Rogerville			
Rolleville			
Sainte Adresse			
Saint Martin du Manoir			
Total	109 171,33 €	119 096,00 €	4 874,70 €

ADOpte A L'UNANIMITE.

Commission d'évaluation des transferts de charges

Nouvelles charges

Dissolution du Syndicat Intercommunal pour la mise en oeuvre de la Politique de la Ville de l'Agglomération Havraise (SIPOVAH)

. Adoption

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

- De retenir le coût 2006 des actions menées par le SIPOVAH avec un transfert de charges à compter de 2007.
- De ne pas retenir le transfert de charges sur l'action relative à l'atelier découverte et Maîtrise de son environnement (OASIS), qui a cessé en 2006.
- De reporter à une prochaine réunion la décision concernant le transfert de charges de l'action « Comité Logement Jeunes » afin de vérifier si un transfert de charges doit être opéré sur la ville du Havre pour cette action.
- De valider les montants des transferts de charges suivants :

	SIPOVAH
	Prélèvement sur TP - dès 2007
Cauville sur Mer	0,00 €
Epouville	0,00 €
Fontaine la Mallet	552,82 €
Fontenay	0,00 €
Gainneville	475,68 €
Gonfreville l'Orcher	7 373,05 €
Harfleur	1 857,73 €
Le Havre	47 227,40 €
Manéglise	0,00 €
Mannevillette	0,00 €
Montivilliers	3 715,45 €
Notre Dame du Bec	0,00 €
Octeville sur Mer	1 169,92 €
Rogerville	0,00 €
Rolleville	0,00 €
Sainte Adresse	1 197,95 €
Saint Martin du Manoir	0,00 €
Total	63 570,00 €

ADOpte A L'UNANIMITE.

Commission d'évaluation des transferts de charges

Nouvelles charges

Création d'une tarification communautaire du réseau Bus Océane

. Adoption

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE pour la tarification sociale Bus Océane :

- d'adopter, pour l'évaluation des charges transférées relatives à la création d'une tarification communautaire du réseau Bus Océane, antérieurement appliquée par les communes membres, le mode de calcul ci-après :

- ⇒ **Concernant le tarif « CMU » lié à la loi SRU** : le montant correspondant à l'écart de prix entre 50% du tarif normal et le tarif CMU appliqué par les communes (dans la limite de 10,20 € par carte mensuelle CMU et 0,65 € par ticket CMU), multiplié respectivement par le nombre de cartes mensuelles CMU et de tickets CMU vendus en 2005.

⇒ **Concernant le tarif « jeunes et étudiants »** : le montant correspondant à l'écart entre le tarif normal de la carte mensuelle et le tarif décidé par les communes (dans la limite de 22,50 € par carte), multiplié par le nombre de cartes « jeunes et étudiants » vendus en 2005.

- d'appliquer, à titre provisoire, le montant du transfert de charges en prenant en compte le nombre de titres vendus en 2005.
- de corriger ce montant provisoire lors d'une prochaine réunion de la commission en prenant en compte le nombre de titres vendus en 2007.
- d'appliquer ce transfert de charges au 1^{er} janvier 2008.
- de valider les montants des transferts de charges suivants :

	Tarifcation sociale Bus Océane Prélèvement sur TP Dès 2008
Cauville sur Mer	0,00 €
Epouville	0,00 €
Fontaine la Mallet	1 065,70 €
Fontenay	0,00 €
Gainneville	0,00 €
Gonfreville l'Orcher	78 722,50 €
Harfleur	20 552,30 €
Le Havre	1 340 100,00 €
Manéglise	0,00 €
Mannevillette	0,00 €
Montivilliers	8 361,00 €
Notre Dame du Bec	0,00 €
Octeville sur Mer	0,00 €
Rogerville	1 675,00 €
Rolleville	0,00 €
Sainte Adresse	19 149,60 €
Saint Martin du Manoir	0,00 €
Total	1 469 626,10 €

ADOpte A L'UNANIMITE.

Commission d'évaluation des transferts de charges

Nouvelles charges

Gestion des Piscines

. Adoption

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

- de prendre en compte pour la piscine du SIVOM de Montivilliers et de la ville de Gonfreville l'Orcher :

⇒ **En investissement :**

- Pour le SIVOM de Montivilliers : le coût annualisé de la piscine (coût initial et charges financières, déduction faite du FCTVA et des subventions, amortis sur 40 ans).

- Pour Gonfreville l'Orcher : le même montant que pour le SIVOM de Montivilliers, les éléments de calcul de l'actif de la piscine de Gonfreville l'Orcher étant difficilement identifiables.

⇒ **En fonctionnement** : le coût moyen des charges nettes d'exploitation de 2004 à 2006, pour le SIVOM de Montivilliers et pour Gonfreville l'Orcher,

- de valider les montants des transferts de charges suivants :

	Piscines Prélèvement sur TP Dès 2008
Cauville sur Mer	11 268,92 €
Epouville	30 358,67 €
Fontaine la Mallet	29 155,66 €
Fontenay	10 120,57 €
Gainneville	0,00 €
Gonfreville l'Orcher	264 965,00 €
Harfleur	0,00 €
Le Havre	0,00 €
Manéglise	11 035,50 €
Mannevillette	6 300,52 €
Montivilliers	190 915,74 €
Notre Dame du Bec	3 304,41 €
Octeville sur Mer	68 978,89 €
Rogerville	0,00 €
Rolleville	10 736,47 €
Sainte Adresse	0,00 €
Saint Martin du Manoir	13 329,65 €
Total	650 470,00 €

ADOpte A L'UNANIMITE.

Communauté de l'Agglomération Havraise

Parc d'Activités le Havre Plateau

Zone d'activités économiques

Conditions Financières et Patrimoniales de transferts

. Principe – Adoption

Le Conseil Municipal se prononce sur les conditions financières et patrimoniales de transferts du Parc d'Activités Le Havre Plateau et adopte la délibération suivante

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT :

- **Que la date de transfert de cette Zone d'Activités Économiques (Z.A.E) à la CODAH est fixée sous réserve d'acceptation de toutes les conditions fixées par l'article L 5211.7 du CGCT ;**
- **Que, conformément à l'article L 5211-7 du CGCT, pour assurer la poursuite de la gestion de la Zone d'Activités Économiques (Z.A.E.) du projet de parc d'Activités Le Havre Plateau, il convient que la CODAH et ses 17 Communes membres, se prononcent sur les conditions financières et patrimoniales des transferts des biens de la Commune du Havre relatif à cette zone ;**
- **Que ces conditions doivent être décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la CODAH et des conseils municipaux des 17 communes membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la CODAH ;**

- Qu'il n'y pas de personnel concerné par ces transferts de zones ;

DECIDE, pour le projet de parc d'Activités Le Havre Plateau :

D'adopter le bilan global prévisionnel du projet de parc d'Activités Le Havre Plateau

DEPENSES HT	BILAN PREVISIONNEL modifié mars 07
D10 - Acquisitions	1 263 131 €
D20 - Études générales	40 000 €
D30 - Honoraires	637 126 €
D40 - Ensemble travaux	6 859 933 €
D50 - Frais divers	15 000 €
D55 - Commercialisation	10 000 €
D60 - Charges de gestion	100 000 €
D70 - Rémunération société	548 887 €
D80 - Frais Financiers	74 106 €
TOTAL DEPENSES	9 548 183 €
RECETTES HT	
R10 - Cessions	8 425 500 €
R20 - Subventions	
R30 - Participation	1 260 000 €
TOTAL RECETTES	9 685 500 €
SOLDE recettes/dépenses	137 317 €

ADOpte A L'UNANIMITE.

FINANCES

Budget Ville 2007 – Décision modificative 6/2007

Ouvertures et virements de crédits – Dépenses et recettes

Attribution de subventions

. Adoption

D'une part, le Conseil Municipal autorise des ouvertures et virements de crédits destinés à financer diverses opérations de l'exercice 2007. Ils s'équilibrent en dépenses et recettes sur la section de fonctionnement à la somme de 83 575,07 €. Quant à la section d'investissement, ils s'équilibrent en dépenses et recettes à la somme de 88 901,40 €.

D'autre part, le Conseil Municipal autorise l'attribution des subventions suivantes pour un montant total de 32 016,50 €.

Article	Fonction	Nom du bénéficiaire	Objet	Montant
6574	04	Construisons Ensemble (construction école de Koulporé)	Exceptionnelle	13 000,00
6574	255	Coopérative Ecole André Gide (participation classe de découverte)	Exceptionnelle	720,00
6574	415	A.S.H.B. Section Badmington (Trophée Haute Normandie à Forges les Eaux – Stage à Béthune)	Exceptionnelle	157,50
6574	415	A.S.H.B. Hand Ball (Championnat prénational féminin à Granville et Avranches)	Exceptionnelle	268,00
6574	415	Amicale Laïque Harfleur Centre (Champ. Dépar. Équipe benjamine Rouxmesnil Bouteilles - Evreux	Exceptionnelle	162,00
6574	415	Harfleur Boxe Pieds Poings (½ finale champ. France Challes-les Eaux et finale Marcq en Bareuil)	Exceptionnelle	687,00
6574	422	Foyer Socio-Educatif Collège Picasso (CEL 2007-2008)	C.E.L.	1 160,00
6574	422	Centre d'Expression Musicale (CEL 2007-2008)	C.E.L.	2 618,00

Article	Fonction	Nom du bénéficiaire	Objet	Montant
6574	422	Amicale Laïque de Fleurville (CEL 2007-2008)	C.E.L.	1 736,00
6574	422	Association Ile aux Jeux (CEL 2007-2008)	C.E.L.	1 320,00
6574	422	Secours Populaire d'Harfleur (CEL 2007-2008)	C.E.L.	658,00
6574	422	Amicale Laïque d'Harfleur (CEL 2007-2008)	C.E.L.	4 760,00
6574	422	Groupement Laïque Harfleur Beaulieu (CEL 2007-2008)	C.E.L.	320,00
6574	422	C.P.N. La Lézarde (CEL 2007-2008)	C.E.L.	2 744,00
6574	422	A.S.H.B. Section Karaté (CEL 2007-2008)	C.E.L.	806,00
6574	422	A.S.H.B. Section Kung-fu (CEL 2007-2008)	C.E.L.	616,00
6574	422	Tennis Club d'Harfleur (CEL 2007-2008)	C.E.L.	284,00
			Total	32 016,50

ADOpte A L'UNANIMITE.

ALCEANE - OPH de la Ville du Havre

Programme de réhabilitation de 162 logements du groupe Harfleur Midi

Prêt à l'Amélioration bonifié (PAM) de 2 250 000 €

Caisse des Dépôts et Consignations

. Autorisation – Signature

Compte tenu de l'intérêt que représente pour les harfleuraux la réhabilitation de 162 logements du groupe Harfleur Midi, (*Boulevard du Midi, rues des Caraques et des Mines à Harfleur*), le **Conseil Municipal accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 2 250 000 € que Alcéane, OPH de la Ville du Havre, se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.**

ADOpte A L'UNANIMITE.

ALCEANE - OPH de la Ville du Havre

Garantie d'emprunts Réaménagements

Caisse des Dépôts et consignations

Autorisation – Signature

Le Conseil Municipal accorde sa garantie à Alcéane, OPH de la Ville du Havre, pour le réaménagement de trois emprunts à hauteur de 100 % que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations aux conditions suivantes :

Situation après réaménagement			Frais et accessoires		
N° de contrat	Montant total réaménagé refinancé	Montant des intérêts compensateurs maintenus	Montant des intérêts courus dus	Montant des intérêts compensateurs ou différés dus	Commission
0261781	332 737,09	62 235,17	10 531,56	0,00	50,00
0261832	915 675,91	163 600,20	11 420,36	0,00	50,00
0267528	8 596,66	1 129,75	77,09	0,00	50,00
Sous-total	1 257 009,66	226 965,12	22 029,01	0,00	150,00
Total		1 483 974,78			22 179,01

Situation après réaménagement									
N° du contrat	Terme du contrat	Date 1ère échéance	P	Nature du taux	Marge fixe sur index %	Taux de période %	Taux de progres. %	Taux progres. de l'amortis.	Taux effectif global
0261781	01/09/2020	01/09/2007	A	Livret A	0,50	3,25	4,00	0,00	3,25
0261832	01/03/2021	01/03/2008	A	Livret A	0,50	3,25	4,00	0,00	3,25
0267528	01/04/2024	01/04/2008	A	Livret A	0,51	3,32	4,00	0,00	3,32

ADOpte A L'UNANIMITE.

Convention de services partagés

Avenant n° 2

. Signature – Autorisation

La Ville d'Harfleur et la CODAH ont décidé de maintenir des relations contractuelles établies depuis le 17 décembre 2002 aux termes d'une convention d'autorisation d'accès aux moyens et services de la Ville d'Harfleur. *Par cet acte, la Ville d'Harfleur et la CODAH ont décidé de confirmer l'intérêt de mutualiser l'accès à des services municipaux car la création de services communautaires à des fins exclusives et non partagées nuit à l'efficacité du service public en général et à l'optimisation des ressources financières locales dans leur ensemble.* Il convient aujourd'hui de passer un nouvel avenant afin de prendre en compte la nouvelle gestion du « Parc des Courtines » décidée par la Ville d'Harfleur et la CODAH pour les années 2007 et 2008. De plus, il convient aujourd'hui de modifier la convention de services partagés par un avenant afin de tenir compte de l'ensemble des cotisations sociales « employeur ». **En conséquence, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de services partagés entre la Communauté de d'Agglomération Havraise et la ville d'Harfleur**

ADOpte A L'UNANIMITE.

TARIFS

Location de salles municipales et de matériel aux particuliers

Tarifs au 1^{er} janvier 2008

. Adoption

Le Conseil Municipal, d'une part, adopte à compter du 1^{er} janvier 2008 les tarifs journaliers d'utilisation des salles municipales et les tarifs de location de matériel aux particuliers augmentés de 1,20 % par rapport aux tarifs 2007, et, d'autre part, autorise la mise à disposition à titre gratuit des salles municipales dans certains cas exceptionnels.

Ces mises à disposition gratuites font l'objet d'un compte rendu régulier devant le Conseil Municipal. Enfin, **le conseil municipal autorise l'encaissement de toute ou partie des cautions versées en cas de non respect des règlements des salles municipales, et autorise la signature de tous actes relatifs à ces locations.**

ADOpte A L'UNANIMITE.

Maison des Associations

Mise à disposition des bureaux

Tarifs au 1^{er} janvier 2008

. Adoption

D'une part, Le Conseil Municipal, fixe au 1^{er} janvier 2008 le tarif de mise à disposition des bureaux de la Maison des Associations à 83,81 €, soit une augmentation de 1,20 % par rapport au 1^{er} janvier 2007.

D'autre part, le Conseil Municipal fixe à 239,58 € le montant de la caution déposée par les associations lors de la mise à disposition de chaque local. Enfin, le Conseil Municipal autorise la signature de tous actes relatifs à ces mises à disposition.
ADOpte A L'UNANIMITE.

Taxis

Taxe annuelle d'autorisation d'exploiter

Montant au 1^{er} janvier 2008

. Adoption

Le Conseil Municipal relève au 1^{er} janvier 2008 la taxe annuelle sur les autorisations d'exploiter un service de taxis sur Harfleur, et fixe ce montant pour chaque taxi à la somme de 93,23 € au 1^{er} janvier 2008, soit une augmentation de 1,2 % par rapport à janvier 2007.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Cimetières – Concessions

Tarifs au 1^{er} janvier 2008

. Adoption

Le Conseil Municipal augmente les tarifs des concessions cimetières de 1,20 % et adopte les tarifs qui entreront en vigueur au 01 janvier 2008.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Parc de stationnement Arthur Fleury

Tarifs au 1^{er} janvier 2008

. Adoption

Le Conseil Municipal adopte les tarifs du parc de stationnement Arthur Fleury, avec effet au 1^{er} Janvier 2008, sur la base d'une augmentation de 1,2 %, par rapport aux tarifs 2007.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Marchés places publiques – Fête de la Scie

Droits de places – Stands – Location

Tarifs au 1^{er} janvier 2008

. Adoption

Le Conseil Municipal adopte au 1^{er} Janvier 2008, les tarifs concernant le marché dominical et les marchés thématiques, représentant une augmentation de 1,2 % par rapport aux tarifs 2007 appliqués aux étalagistes.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Musée – Droit d'entrée

Tarifs au 1^{er} janvier 2008

. Adoption

Le Conseil Municipal augmente de 1,2 % au 1^{er} Janvier 2008 les tarifs de droits d'entrée du Musée du Prieuré.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Bibliothèque Elsa Triolet

Droits d'inscription au 1^{er} janvier 2008

. Adoption

Pénalités au 1^{er} janvier 2008

. Adoption

D'une part, le Conseil Municipal adopte au 1^{er} janvier 2008, les tarifs relatifs à la bibliothèque municipale Elsa Triolet, augmentés de 1,2 % par rapport aux tarifs actuellement en vigueur.

D'autre part, le Conseil Municipal autorise, en cas de non restitution définitive de livre, à émettre à l'encontre de l'usager, un titre de recette équivalent à la valeur de remplacement de l'ouvrage.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Domaine du Colmoulins

Caprins

Bovins

. Acquisition – Autorisation

Afin d'optimiser la gestion du Domaine du Colmoulins mais aussi, d'augmenter et diversifier le cheptel communal actuellement composé de 4 poneys, **le Conseil Municipal, d'une part, autorise l'acquisition de cinq caprins pour un coût total de 200 €, et, d'autre part, autorise l'acquisition de deux boeufs de race pie noire Bretonne pour un montant de 600 €.**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Fonctionnaire des contributions directes

Permanences années 2005 et 2006- Indemnités

. Versements . Autorisations

Un contrôleur des impôts assure à la demande de la ville, une permanence mensuelle en Mairie, les premiers lundis de chaque mois. Conformément au décret 82-979 du 19 Novembre 1982 modifié par le décret n°2005-441 du 2 mai 2005, les collectivités territoriales peuvent verser au titre de cette prestation une indemnité au(x)fonctionnaire(s) assurant cette permanence. **En conséquence, le Conseil Municipal autorise le versement pour les années 2005 et 2006, de l'indemnité due à ces fonctionnaires, représentant un coût total de 450,96 €.**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

PERSONNEL MUNICIPAL

Agent occasionnel non titulaire

Secteur patrimoine archéologique

. Recrutement autorisation

La ville doit recruter du 1er au 31 octobre 2007, un agent contractuel pour la réalisation de dessins, plans, et coupes des vestiges du monument dit « La Porte de Rouen » à Harfleur. Les missions confiées à l'agent recruté sont : le relevé in situ d'un plan détaillé des différentes parties du monument ; dessins des élévations pierre à pierre, traitement informatique des données, fourniture d'un plan numérique. En conséquence, le Conseil Municipal, d'une part, autorise **l'engagement par recrutement, du 1^{er} octobre 2007 au 31 octobre 2007, pour répondre à un besoin occasionnel, d'un agent non titulaire à temps complet remplissant les fonctions d'assistant de conservation, et, d'autre part, autorise la conclusion de son contrat d'engagement.**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

POLITIQUE DE LA VILLE

Contrat Urbain de Cohésion Sociale – Programmation 2007

Axe accès à l'emploi et développement économique

Action « Maison de l'emploi – Réseau pré - accueil »

Convention de partenariat

. Signature – Autorisation

La Maison de l'Emploi du pays « Le Havre, Pointe de Caux Estuaire » contribue par ses actions à offrir de meilleures conditions locales d'accueil, d'orientation et d'accompagnement en matière de connaissance du marché de l'emploi et d'insertion par l'emploi. Elle vise à organiser un réseau de pré-accueil impliquant l'ensemble des professionnels par la définition de procédures communes de travail. La Maison de l'Emploi propose à la ville la signature d'une convention permettant de formaliser et de renforcer la mise en réseau des services offerts sur toute l'agglomération sur les thématiques de l'emploi, de la formation et leurs principaux freins. Pour la mise en oeuvre de ce réseau de pré-accueil les locaux du Pôle d'insertion FODENO ainsi que les locaux du Point Information Jeunesse sont pressentis. **En conséquence, le Conseil Municipal autorise la signature de la convention de partenariat pour une durée maximum de trois ans renouvelable chaque année par avenant entre la Maison de l'Emploi « Le Havre, Pointe de Caux Estuaire » et la ville, permettant la réalisation d'un pré-accueil pour les publics à la recherche d'un emploi ou d'une formation.**

ADOpte A L'UNANIMITE.

Contrat Éducatif Local (CEL) – Programmation 2007 -2008

Participation Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports (DRDJS) et Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)

. Information

Subventions DRDJS et CUCS

. Versement – Acceptation

Associations – Conventions de partenariat

. Signature – Autorisations.

. Versement de subventions – Autorisation

Aux termes de l'instruction du projet 2007-2008 du CEL d'Harfleur, **le Conseil Municipal, d'une part, accepte le versement des subventions relatives au CEL 2007-2008 accordées à Harfleur par la DRDJS pour 4 500 €, et par le CUCS pour 26 000 €. D'autre part, le Conseil Municipal autorise le versement de la subvention DRDJS relative au CEL 2007-2008 à percevoir au titre du Contrat Enfance Jeunesse de la CAF du Havre pour un montant de 22 529 €. Enfin, le Conseil Municipal autorise la signature des conventions avec les associations suivantes porteuses des actions relatives au CEL 2007-2008, et autorise le versement de ces subventions aux maîtres d'oeuvre des actions associatives.**

- Groupement Laïque Harfleur Beaulieu (GLHB)
- Amicale Laïque de Fleurville (ALF)
- Foyer socio-éducatif du collège Pablo Picasso (FSE)
- Amicale Sportive Harfleur Beaulieu (ASHB)
- Amicale Laïque d'Harfleur (ALH)
- Tennis Club d'Harfleur (TCH)
- Association Havraise d'Initiatives Sociales et Culturelles / CEM
- Secours Populaire Français / Comité d'Harfleur
- Club Connaître et Protéger la Nature (CPN)
- Ile aux Jeux

ADOpte A L'UNANIMITE.

FAMILLES/SOLIDARITE

Politique sociale

Activités municipales

Quotients familiaux

. Calcul au 1^{er} octobre 2007 – Adoption

. Facturation Remboursement – Modalités – Adoption

Par délibération du 25 juin 2007, le Conseil Municipal a adopté les modalités de calcul des quotients familiaux pour l'année 2007/2008 pour permettre l'inscription des familles harfleuraises aux différentes activités municipales proposées. Depuis, une étude a été réalisée afin d'uniformiser les procédures de facturation et de demande de remboursement. **En conséquence, le Conseil Municipal adopte à compter du 1^{er} octobre 2007 la base de calcul du quotient familial ainsi que les modalités de facturation et de remboursement aux différentes activités municipales.**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Avenant Contrat Progrès 2007

. Signature – Autorisation

Le 24 novembre 2003, le Conseil Municipal a délibéré pour autoriser la signature du « Contrat Progrès » avec la CAF pour une durée de trois ans. *Pour mémoire, ce partenariat s'inscrit dans une démarche de qualité des Centres de Loisirs sans hébergement à laquelle les signataires souscrivent pour favoriser une offre de loisirs adapté aux besoins des enfants âgés de 3 à 17 ans et de leurs familles. Par ce contrat, la Ville s'engage à apporter aux familles un service de qualité d'accueil dans des locaux adaptés qui répondent aux exigences de sécurité, un personnel d'encadrement en nombre suffisant et formé pour répondre à l'évolution des besoins. Un projet éducatif a été élaboré dont les objectifs pédagogiques concourent à l'épanouissement de l'enfant.* **En conséquence, le Conseil Municipal autorise la signature avec la CAF du Havre de l'avenant au Contrat de Progrès 2003-2005 jusqu'au 31 décembre 2007.**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Enfance – Contrat Éducatif Local

Accueil postscolaire

Calendrier – Modification

. Adoption

Dans le cadre du Contrat Éducatif Local et du Projet de Réussite Éducative, le Conseil Municipal a adopté par délibération, du 25 juin 2007, l'organisation des accueils postscolaires, les lundis, mardis et jeudis, dans les trois écoles primaires de la commune. *Les inscriptions s'effectuent à la demande des directeurs des écoles primaires et en accord avec les familles.* Suite à une concertation avec les responsables des établissements scolaires, et pour répondre aux besoins des enfants, **le Conseil Municipal adopte le nouveau calendrier des accueils postscolaires ci-dessous :**

- **Carte 1^{er} cycle 24 septembre au 7 décembre 2007 (27 séances)**
- **Carte 2^{ème} cycle 10 décembre 2007 au 14 mars 2008 (30 séances)**
- **Carte 3^{ème} cycle 17 mars au 13 juin 2008 (29 séances)**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**Caisse d'Allocations Familiales du Havre (CAF)
Convention d'Objectifs et de Financement de la prestation de service**

. Signature – Autorisation

La CAF du Havre poursuit une politique d'action sociale familiale articulée autour de deux finalités :

- améliorer la vie quotidienne des familles par une offre adaptée de services et d'équipements
- accompagner les familles, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés.

Ainsi, les Centres de Loisirs Sans Hébergement Françoise Dolto, les Deux Rives, les Animations de Quartier 8 – 16 ans, les Animations en soirée 12 – 16 ans, le Relais d'Assistantes Maternelles et les Séjours préadolescents peuvent bénéficier pour 2007 du versement d'une prestation de service. **En conséquence, le Conseil Municipal autorise la signature avec la CAF du Havre de la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service pour l'année 2007. Cette convention sera renouvelée une fois, par tacite reconduction pour une durée d'un d'an.**

ADOpte A L'UNANIMITE.

Maison de la Famille et de la Solidarité

2 Avenue Youri Gagarine

- Acquisition du bien
- Réalisation travaux
- Acquisition mobilier et matériel pédagogique

Demandes de Subventions

. Signature – Autorisation

Par délibération du 18 décembre 2006, le Conseil Municipal a autorisé l'acquisition par la Ville d'Harfleur, du bien situé à HARFLEUR, 2 Avenue Youri Gagarine appartenant à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Havre au prix de 152 450 € hors frais. Par délibération du 23 Avril 2007 et dans le cadre de la mise en place d'activités et de permanences en direction de l'enfance et la famille, le Conseil Municipal a sollicité auprès du Conseil Général et de tout autre financeur potentiel, des demandes de subventions pour la réalisation des travaux d'aménagement, l'achat de mobilier et matériel pédagogique pour ces locaux dénommés « *Maison de la Famille et de la Solidarité* ».

Considérant, que la ville peut également solliciter le Département pour les acquisitions foncières de moins de trois ans, et pour les travaux d'aménagement, **le Conseil Municipal sollicite auprès du Département :**

- Une demande de subvention pour l'acquisition de la « *Maison de la Famille et de la Solidarité* » située à HARFLEUR, 2 Avenue Youri Gagarine, au prix de 152 450 € auquel il convient d'ajouter 2 414,34 € de frais notariés.
- Une demande de subvention pour la réalisation des travaux d'aménagement dont le montant s'élève à 26 723,50 € HT soit 31 961,31 € TTC.
- Une demande de subvention pour l'acquisition de mobilier et matériel pédagogique dont le montant s'élève à 6 390,00 € HT, soit 7 642,44 € TTC.

ADOpte A L'UNANIMITE.

JEUNESSE/SPORT/CULTURE

Caisse d'Allocations Familiales du Havre (CAF)

Convention passeports vacances année 2007

. Signature – Autorisation

Dans le cadre de sa politique contractuelle, la CAF du Havre propose à la ville le renouvellement de la Convention d'accompagnement des initiatives et projets de jeunes « Passeports Vacances ». Ce partenariat a pour objectif de favoriser les initiatives et projets de départ autonomes, des jeunes de 16 à 25 ans. Par ce contrat, la ville s'engage à aider les jeunes à construire un projet cohérent, à élaborer un budget réaliste, et à suivre l'évolution de la démarche de restitution du projet. Elle s'inquiète également de l'assentiment des parents pour les mineurs, et de la réalité du départ des jeunes. En contrepartie, la CAF s'engage à attribuer à la ville d'Harfleur pour l'année 2007 une subvention 840,00 €, somme correspondante à 5 bourses. **En conséquence, le Conseil Municipal autorise la signature de la convention « Passeport Vacances » pour l'année 2007 avec la CAF du Havre.**

ADOpte A L'UNANIMITE.

ENSEIGNEMENT

Participation aux charges de fonctionnement des élèves domiciliés hors commune

Année scolaire 2006/2007

Écoles Primaires ou Maternelles

. Autorisation

Le Conseil Municipal autorise le paiement des frais de scolarité des harfleurais scolarisés dans les communes extérieures et dont les dérogations ont été accordées par la Ville. Il fixe, d'une part, pour l'année scolaire 2006/2007, la participation annuelle, par élève extérieur à Harfleur à 556,00 €, et, d'autre part, la participation annuelle, par élève des communes de Gainneville, Montivilliers et d'Octeville sur Mer à 459,00 €. Par ailleurs, le Conseil Municipal n'autorise pas l'inscription, hors dérogations autorisées par les textes, des élèves originaires des Villes refusant la réciprocité de cette participation financière aux charges de fonctionnement. Enfin, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'arbitrage de Monsieur le Sous-Préfet à l'encontre des communes qui refuseraient le paiement des frais de scolarité des élèves entrant dans le cadre des dérogations autorisées par les textes.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Classes de découvertes 2007/2008

Participations Ville/Familles

. Adoption

Chaque année, la ville d'Harfleur assure la promotion de classes de découvertes. Celles-ci sont destinées à l'ensemble des enfants scolarisés en classe de CM2. Afin de faciliter le départ de l'ensemble des enfants, la participation financière des familles est calculée selon un quotient familial. L'aide de la ville s'élève ainsi au minimum à 15 % du coût réel du séjour pour les harfleurais et au maximum à 80%. **En conséquence, le Conseil Municipal, d'une part, renouvelle l'organisation des classes de découverte au bénéfice des élèves inscrits en 2007 - 2008 en classe de CM 2 dans les établissements scolaires Caraques, Fleurville et Gide, et, d'autre part, adopte le tableau fixant les participations de la ville et des familles harfleuraises. Pour les enfants non domiciliés à Harfleur, la participation familiale est égale au coût réel du séjour.**

ADOpte A L'UNANIMITE.

AFFAIRES CULTURELLES

Opération Pass'Culture 76

. Convention – Signature – Autorisation

Par délibération du 30 octobre 2006, le Conseil Municipal a notamment autorisé l'affiliation d'Harfleur à l'opération « Pass'Culture 76 ». Il s'agit d'une opération mise en place par le Conseil Général de Seine Maritime, dont le souhait est de créer un dispositif destiné à permettre, aux collégiens domiciliés ou scolarisés en Seine Maritime, d'accéder plus facilement à une culture de qualité grâce au chéquier « Pass' Culture 76 ». Cette année, le dispositif évolue en s'ouvrant aux librairies et aux cinémas. De plus, les titres sont dorénavant affectés à une activité précise, et la valeur totale du chéquier est portée à 40,00 € se décomposant ainsi :

- 2 titres de 10,00 € pour une inscription dans un établissement d'enseignement artistique,
- 3 titres de 5,00 € pour l'achat de livres ou le paiement d'entrées à des manifestations ou lieux culturels,
- 1 titre de 5,00 € pour l'achat d'une place de cinéma.

En conséquence le Conseil Municipal autorise la signature de la convention d'affiliation à l'opération « Pass'Culture 76 » avec Accor Service France, prestataire choisi par le Département de Seine Maritime pour gérer ce dispositif.

ADOpte A L'UNANIMITE.

TRAVAUX/URBANISME

ZAC des Courtines(Clos Labedoyère)

Règlement Modification Enquête publique

. Approbation

Par délibération du 21 Mai 2007 le Conseil Municipal a décidé le lancement de la procédure de modification du Règlement d'Aménagement de Zone (**RAZ**) de la Zone d'Aménagement Concerté (**ZAC**) du Clos Labedoyère.

Vu les articles L 123.1 à R 123.18 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'arrêté d'enquête publique du 22 Mai 2007, soumettant le projet de modification de la ZAC du Clos Labedoyère, à l'enquête publique,

Vu les conclusions du commissaire enquêteur,

Vu la première délibération de la Communauté d'Agglomération Havraise (CODAH) du 2 Mai 2007 émettant un avis favorable préalable aux modifications demandées,

Vu l'avis favorable de la Communauté d'Agglomération Havraise (CODAH) aux modifications demandées, après enquête publique du 6 août 2007,

Le Conseil Municipal approuve la modification du RAZ de la ZAC du Clos Labedoyère

Le RAZ modifié et le PAZ inchangé sont tenus à la disposition du public, d'une part, à la Mairie – Service Urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture, et, d'autre part, à la Sous-Préfecture du Havre.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Aménagement des itinéraires de circulations douces

Contournement vert du Havre

Occupation du Domaine Public

. Signature – Autorisation

Par délibération du 27 juin 2005, le Conseil Municipal a validé le tracé de contournement du Havre qui doit traverser Harfleur. Le Département prend en charge la gestion du cheminement, hors voiries communales empruntées par l'itinéraire. Les travaux d'infrastructure, de signalétique et jalonnement doivent être exécutés en fin d'année, et nécessitent une autorisation d'occupation du domaine public d'Harfleur.

En conséquence, le Conseil Municipal, d'une part, adopte l'autorisation d'occupation du domaine public par le Département de Seine-Maritime pour la réalisation de la piste cyclable de contournement du Havre, et, d'autre part, autorise Monsieur Le Maire à signer la dite autorisation. Enfin, le Conseil Municipal autorise la cession, à l'euro symbolique, des divisions de parcelles AC 271 et AC 226 correspondant au tracé du cheminement, de part et d'autre de la rue Engels.
ADOpte A L'UNANIMITE.

Requalification de la rue Paul Doumer RD 925

Groupement de commandes

Demande de subventions

. Signature – Autorisation

Consultation

. Lancement – Autorisation

Au constat des accidents de la circulation survenus sur la rue Paul Doumer, voirie Départementale 925, sur demande de la Mairie, le Collège Départemental de Sécurité Routière (CDSR) a effectué une visite sur site, le 14 février 2007. Le CDSR a identifié trois carrefours critiques, qu'il propose à la commune de traiter dans le cadre d'une étude générale d'aménagement, conjointement avec la ville de Montivilliers dans laquelle la RD 925 est dénommée Avenue Foch. Les contacts pris avec la Mairie de Montivilliers, conduisent la ville d'Harfleur à piloter l'étude préalable, avec le soutien de la Direction des Routes du Département, en établissant une convention constitutive de groupement de commandes entre les deux communes. **Aussi, le Conseil Municipal, d'une part, autorise la signature d'une convention constitutive de groupement de commandes relative à la requalification des rues Paul Doumer et Avenue Foch (RD 925) entre les communes de Harfleur et Montivilliers, et, d'autre part, sollicite auprès du Conseil Général et de tout autre financeur potentiel, des demandes de subventions pour la réalisation des études. Enfin, le Conseil Municipal autorise le lancement des consultations de cabinets d'études selon le Code des Marchés Publics.**

ADOpte A L'UNANIMITE.

Église Saint-Martin

Restauration des baies

Projet Architectural et Technique (PAT)

. Adoption

Appel d'offres

. Lancement – Autorisation

Par délibération du 27 novembre 2006, le Conseil Municipal a approuvé le plan prévisionnel du programme de restauration des baies de l'Église Saint-Martin, présenté en 2 tranches pour un total de 1 053 904,86 €. Le Projet Architectural et Technique (P.A.T) élaboré par Régis Martin, Architecte en Chef des Monuments Historiques, permet le lancement de l'appel d'offres selon le Code des Marchés Publics. **Aussi, le Conseil Municipal, d'une part, adopte le Projet Architectural et Technique (PAT) tel que présenté, et, d'autre part, autorise le lancement de l'appel d'offres correspondant, selon le Code des Marchés Publics.**

ADOpte A L'UNANIMITE.

Éclairage public – Rénovation

Marché de travaux Forclum Porte Océane

Avenant N° 1

. Signature – Autorisation

Par délibération, du 27 février 2006, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un marché à bons de commandes pour la rénovation de l'éclairage public avec la Société Forclum Porte Océane sise 17 rue Viviani Le Havre (76600).

Ce marché est renouvelable annuellement pour une durée maximale de 4 ans. Cependant, la société FORCLUM Haute Normandie s'est vue transférer les marchés de la société Forclum Porte Océane, par voie de fusion le 29 juin 2007. **En conséquence, le Conseil Municipal autorise la signature de l'avenant n° 1 au marché de rénovation de l'Eclairage Public pour changement de dénomination sociale avec la société FORCLUM située Parc d'Activité « La Béguinière » à Canteleu. ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer à huis clos, selon l'ordre du jour qui lui a été transmis le 18 septembre 2007.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

L'ordre du jour est épuisé. Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures.

Monsieur le Maire certifie que la synthèse sommaire du Conseil Municipal du vingt quatre septembre deux mille sept, a été affichée à la porte de la mairie le premier octobre deux mille sept.

*François GUEGAN
Maire,*